

Délibération CA-202303143

Vanves, le 14 mars 2023

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2023 n°1

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 présentés en conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

4- Exercice 2023 : Budget rectificatif 2023 n°1

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **160,0 ETPT** sous plafond et **8,0 ETPT** hors plafond.
- **449 869 060 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 15 334 524 € pour les dépenses de personnel,
 - 430 574 185 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3 960 351 € pour les dépenses d'investissement.
- **451 998 833 € de crédits de paiement**, dont :
 - 15 334 524 € pour les dépenses de personnel
 - 432 094 958 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4 569 351 € pour les dépenses d'investissement.
- **448 469 322 €** de recettes
- **- 3 529 511 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- - **11 818 511 €** de variation de trésorerie
- - **4 239 133 €** de résultat patrimonial (perte)
- - **4 223 983 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- - **4 538 983 €** de variation du fonds de roulement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 19

Procurations : 4

Abstentions : 9

Pour : 13

Contre : 1



Dominique MARCHAND

Pièces jointes :

La présentation du BR1, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.